



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE**

N° Spécial

28 Février 2018

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DDCS du 28 Février 2018

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS N° 2018-006	28.02.2018	Arrêté portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat N° 2 des Hauts-de-Seine.	3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

ARRETE DDCS N°2018-006 DU 28 FEVRIER 2018 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT N°2 DES HAUTS-DE-SEINE

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** l'article R224-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté DDCS n°2016-102 du 12 septembre 2016 portant désignation des membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 des Hauts-de-Seine, modifié par l'arrêté DDCS n°2017-061 du 30 juin 2017 ;
- Vu** la lettre du 25 mai 2016 de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) des Hauts-de-Seine proposant la candidature de madame Marie-Noëlle PAPOUIN-SENNE comme membre du conseil de famille ;
- Vu** la lettre du 15 septembre 2017 de madame Sylvie ODIER présentant sa démission ;
- Vu** le message électronique du 28 novembre 2017 de démission de madame Giselle LERMIGNY, personnalité qualifiée ;
- Vu** la lettre du 13 février 2018 de monsieur Michel GROSSEUVRES proposant sa candidature en qualité de personnalité qualifiée ;

Sur proposition de la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Sont nommés en tant que membres du conseil de familles des pupilles de l'Etat n°2 des Hauts-de-Seine jusqu'au 11 septembre 2022, en remplacement de madame Giselle LERMIGNY et de madame Sylvie ODIER :

Monsieur Michel GROSSEUVRES, directeur général de l'association Saint-Raphaël, en qualité de personnalité qualifiée ;

Madame Marie-Noëlle PAPOUIN-SENNE, suppléante, membre de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 2 :

Poursuivent leur mandat en cours en tant que membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 du département des Hauts-de-Seine jusqu'au 11 septembre 2022 :

Madame Véronique THEUNISSEN, titulaire, membre de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) des Hauts-de-Seine ;

Madame le docteur Anne MEDEVIELLE, médecin, en qualité de personnalité qualifiée.

ARTICLE 3 :

Poursuivent leur mandat en cours en tant que membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 du département des Hauts-de-Seine jusqu'au 25 juillet 2019 :

Madame Nahila BEDIN, titulaire, domiciliée 55 rue Gabriel Péri – 92700 COLOMBES, membre de l'association des « Assistantes Maternelles pour l'Enfance » (AMPE) ;

Madame Thérèse HUET, suppléante, domiciliée 7 rue Jean Jaurès – 92350 LE PLESSIS-ROBINSON, membre de l'association des « Assistantes Maternelles pour l'Enfance » (AMPE) ;

Madame Anne ARRIGHI, titulaire, domiciliée 125 rue de la République – 92800 PUTEAUX, membre de l'association « Enfance & Familles d'Adoption des Hauts-de-Seine » (EFA 92) ;

Monsieur André GOUILLARDON, suppléant, domicilié 4 rue Duruy – 92500 RUEIL-MALMAISON, membre de l'association « Enfance & Familles d'Adoption des Hauts-de-Seine » (EFA 92) ;

Madame Magali FAUQUE, titulaire, domiciliée 122 rue du Chevaleret – 75013 PARIS, de l'Association d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance (ADEPAPE 92) ;

Madame Josette REGNIER, suppléante, domiciliée 215 Grande rue – 03290 DOMPIERRE-SUR-BESBRE, membre de « l'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance des Hauts de Seine » (ADEPAPE 92) ;

ARTICLE 4 :

Demeurent membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat n°2 du département des Hauts-de-Seine, les conseillers départementaux désignés par délibération du Conseil départemental en date du 17 avril 2015 :

Madame Rita DEMBLON-POLLET, conseillère départementale ;

Madame Armelle GENDARME, conseillère départementale.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice départementale de la cohésion sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Nanterre, le 28 février 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>